



L'ACADÉMIE DE  
LA FRANCHISE

## MODALITÉS PRATIQUES

**Durée :**  
1 jour

**Lieu :**  
FFF - 29, bld de Courcelles  
75008 Paris

**Prix :**

- 400€ HT (480€ TTC) pour les adhérents à la FFF
- 500€ HT (600€ TTC) pour les non adhérents

**Contact :**  
Boris Flèche :  
b.fleche@franchise-fff.com

ou sur le site :  
[www.formation-franchise.com](http://www.formation-franchise.com)

## DATE

■ 14 juin 2019

# Location-Gérance et franchise

*Mode d'emploi d'un mariage de raison*

## OBJECTIFS

- Appréhender les opportunités et contraintes résultant de la coexistence d'un contrat de franchise et d'un contrat de location-gérance
- Placer la location-gérance dans l'environnement juridique spécifique de la franchise "métissée"
- Analyser les clauses essentielles du contrat de location-gérance
- Apprendre à anticiper et à gérer les situations précontentieuses et contentieuses e

## CETTE FORMATION S'ADRESSE

Aux directeurs de nouveaux réseaux, directeurs franchise, juristes, responsables juridiques, responsables financiers et toute personne impliquée dans la relation contractuelle franchiseur/franchisé.

## PROGRAMME

- 1. Le contrat de location-gérance**
  - Indivisibilité entre contrat de franchise et contrat de location-gérance
  - Environnement juridique
  - Information pré contractuelle spécifique
  - Les droits et obligations du propriétaire du fonds de commerce à l'égard du bailleur
  - L'application des dispositions des articles L.144-3 et L.144-4 du Code du commerce (règle des deux ans)
- 2. Les clauses essentielles du contrat de location-gérance**
  - Les aménagements
  - Le matériel
  - La redevance
  - L'obligation d'assistance et de conseil
  - La renonciation à l'application de l'article 1719 du Code Civil
  - Les obligations du locataire-gérant
  - Les cautions/garantes
  - Les écueils : le déséquilibre significatif (article 1171 du Code Civil, article L.442-6, 1, 2° du Code du commerce devenu article L442-1, 1, 2°)
  - La vie de dépendance économique ( article 1143 du Code Civil)
- 3. L'extinction du contrat de location-gérance**
  - Les clauses portant sur une promesse de vente du fonds de commerce au locataire-gérant
  - Le sort des aménagements en fin de location-gérance
  - Les obligations post-contractuelles
  - Le règlement des litiges
  - L'application de l'article L.1244-1 du Code du travail
  - Les conséquences d'une procédure collective ouverte à l'encontre du franchisé
- 4. La problématique de la requalification du contrat de location-gérance**
  - Requalification en bail commercial
  - Requalification en contrat de travail (lien de subordination)
  - Application du droit du travail (article L.7321-2 du Code du Travail)

## LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- L'approche concrète, illustrée par de nombreux exemples nourris par la jurisprudence.
- L'animation par un avocat expert de la FFF et spécialisé dans le droit de la franchise.